



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2021

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE VALANT COMPTE RENDU DE SÉANCE

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « La Folichotte », sous la présidence de Mme MORALLET Maryline, Maire.

PRESENTS : Bouvet Chantal, Carbonnier David, Casoli Jean-François, Juhasz Elisabeth, Mazzoleni Françoise, Morallet Maryline, Mouge Sylvie, Mourolin Mireille, Nicod Mickaël, Noir Elise, Ramey Eric, Subasi Gökhan, Tournier Bernard.

PROCURATIONS : Emmanuelle Gorneau à Bernard Tournier
Cyril Duffet à Eric Ramey

Date de convocation : 12 juillet 2021

Madame Maryline MORALLET, Maire ouvre la séance.

L'appel des membres est réalisé par la signature de la feuille de présence. Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Mme BOUVET Chantal est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de dernier compte rendu
2. Participation informatique du SIEMPK
3. Programme de travaux ONF
4. Motion de la Fédération nationale des communes forestières

Questions et informations diverses.

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du 9 mai 2021 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents lors de la séance.

2. PARTICIPATION INFORMATIQUE DU SIEMPK

Par délibération en date du 23 janvier 1997, le Conseil Municipal a décidé de demander au SIEMPK une participation aux frais de maintenance informatique qui est calculée au prorata du temps effectué par chaque secrétariat soit :

- 9 heures pour le SIEMPK
- 26 heures pour la commune de SEVENANS

Participation TERRITOIRE D'ENERGIE 90 :
 $(3\ 154.18/35) \times 9 = 811.07 \text{ €}$

Participation photocopieur :
 $(136.43/35) \times 9 = 35.08 \text{ €}$

Téléphonie :

$(1\ 130.85/35) \times 9 = 290.79\text{€}$

Le total de ces sommes s'élève donc à 1 136.94 € (mille cent trente-six euros et quatre-vingt-quatorze centimes).

3. PROGRAMME DE TRAVAUX ONF

Mme le Maire présente un devis de l'ONF de 744.00 € HT pour des travaux sylvicoles : dégagement manuel des régénérations naturelles avec création de cloisonnements sur la parcelle 6.r ; broyage d'un cloisonnement sur deux, en alternance avec une ouverture manuelle de filets sylvicoles.

Ces travaux sont nécessaires au bon entretien de la forêt communale.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le devis de l'ONF d'un montant de 744.00 € HT soit 814.40 € TTC.

4. MOTION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRE

Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,

- | |
|---|
| - demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ; |
|---|

QUESTIONS DIVERSES

- Rencontre prévue avec l'UTBM à la rentrée pour évoquer divers sujets
- Réunion avec Néolia et service instructeur le 20/07/2021
- Le Lion aura lieu dans le sens Montbéliard-Belfort le 26 septembre 2021
- Réunion avec les riverains de la rue du Beau Clos pour modification du sens de circulation à prévoir.
- Réhabilitation du bâtiment école : étude économique à venir
- Un marché des producteurs locaux organisé conjointement avec le Conseil Départemental aura lieu le 3 septembre 2021

La séance est levée à 22h25